



CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 13 juin 2018

Les entreprises mobilisées en faveur des « emplois francs »

Déterminé à lutter contre les discriminations à l'embauche subies par certains de nos concitoyens, le gouvernement a créé le dispositif des emplois francs, qui fait l'objet d'une expérimentation depuis le 1^{er} avril 2018 dans sept territoires, qui couvrent 194 quartiers prioritaires et comptent 200 000 demandeurs d'emploi.

Ce nouveau dispositif attribue une aide pouvant aller jusqu'à 5000 euros à toute entreprise ou association qui recrute un demandeur d'emploi habitant un quartier prioritaire de la politique de la ville. Cette mesure pourrait permettre la création de 12.000 à 25.000 emplois en 2018. L'expérimentation se prolongera jusqu'au 31 décembre 2019, avant sa généralisation sur tout le territoire national en 2020.

Le territoire de l'agglomération Grand Paris Sud a été retenu pour mener l'expérimentation. En Essonne, ce sont ainsi 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville qui sont concernés.

Afin d'encourager l'ensemble des entreprises et associations implantées en Essonne à recruter des demandeurs d'emplois résidant dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, peu importe le lieu de travail prévu, le préfet de l'Essonne a organisé une présentation du dispositif des emplois francs le mercredi 13 juin en présence d'acteurs économiques du territoire (BNP Paribas, Carrefour, Faurecia, GEIQ AERO, Orange, La Poste, RATP, Safran, TICE, Transdev Pôle régional IDF Sud, Holly's Diner), du Syndicat des travaux publics de l'Essonne et de Pôle emploi. À cette occasion, l'entreprise de transports Transdev a signé la charte d'engagement « Expérimentation Emplois Francs ».

Jean-Benoît Albertini a invité les entreprises présentes à s'emparer de ce nouvel outil, en recrutant des demandeurs d'emploi éligibles, et à poursuivre leur mobilisation pour l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans la droite ligne des engagements qu'une vingtaine d'entreprises exemplaires a souscrit en adhérant en 2015 à la Charte « Entreprises & Quartiers » (cf. annexe).

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du
Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Catherine COURDURIE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :



@PREFET91

prefet.delessonne

Annexe : La Charte Entreprises & Quartiers

Lancée en juin 2013, la Charte Entreprises & Quartiers compte plus de 60 signataires à l'échelon national. Elle a été déclinée au niveau local et ce sont ainsi plus de 1000 entreprises qui sont engagées dans cette démarche, dont une vingtaine dans le département de l'Essonne.

La démarche constitue un outil pertinent de mobilisation du monde économique en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

En signant la Charte, les entreprises manifestent leur volonté de travailler en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers populaires, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire des associations ou fondations d'entreprises spécialisées (les réseaux FACE, CREPI, IMS-Entreprendre pour la cité...)

Les entreprises adhérentes au niveau national signent avec le ministre des conventions d'application individuelles qui déterminent les actions concrètes qu'elles s'engagent à conduire sur tout ou partie des domaines suivants : éducation et orientation scolaire ; emploi, insertion et formation ; développement économique ; service de proximité et accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité. Des indicateurs et objectifs sont fixés pour chaque action. Des bilans annuels sont réalisés sur cette base.

L'Etat s'engage en retour à faciliter et collaborer à la mise en œuvre des actions, notamment en mobilisant ses différents services, en valorisant ces actions, et en mettant à disposition l'outil de géoréférencement qui permet d'identifier les habitants des quartiers.

Une quinzaine partenaires associés (réseaux associatifs spécialisés, universités...) ont rejoint la dynamique. Ces partenaires interviennent souvent dans la mise en œuvre des actions.